



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **AGRI-TH-09**

Récupérateur de chaleur à condensation pour serres horticoles

1. Secteur d'application

Agriculture : serres horticoles neuves ou existantes.

2. Dénomination

Mise en place d'un récupérateur de chaleur à condensation sur une chaudière gaz destinée au chauffage d'une serre horticole.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Mise en place réalisée par un professionnel.

Attestation du bénéficiaire des travaux de la surface en m² chauffée par la chaudière concernée par l'installation du récupérateur de chaleur à condensation.

4. Durée de vie conventionnelle

15 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant en kWh cumac par m ² de serre chauffé		Surface chauffée de la serre en m ²
250	X	S